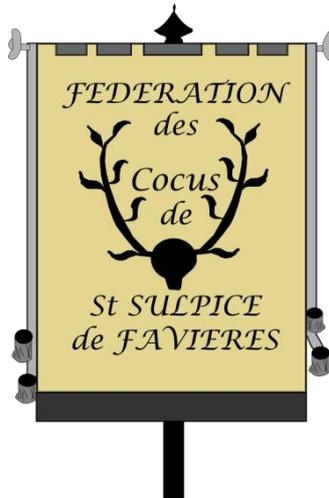


## La confrérie des cocus à Saint-Sulpice-de-Favières

---

(Par Roger Lecotté)



Une confrérie des cocus a été réinstaurée au lendemain de la libération et une bannière, que nous avons exposée à notre congrès de Montmorency en 1950 fut dessinée et réalisée en 1945 par Robert Lanz (1896-1968) un artiste du lieu.

La fête à lieu le deuxième jour qui suit la fête du pays (pèlerinage de Saint-Sulpice, premier dimanche de septembre). Les hommes s'amuse à (se faire photographier devant la bannière), de manière à placer leur tête sous les cornes. On aime plaisanter dans ce village, et si l'on tire des coups de fusil à la sortie de l'église en l'honneur de la mariée, on a aussi pour habitude de planter un arbre sous la fenêtre du logis ou les mariés passent la première nuit de sorte que la mari en l'ouvrant le lendemain matin, puisse lire sur une banderole : - *Les cocus du village à leur futur confrère* - Si l'essence de l'arbre est le chêne, c'est bon signe, mais si on utilise le bouleau c'est pour fouetter Margot. Il y a donc là, transposée pour un lendemain de noces, une coutume de mai. On a noté ces plantations même en 1943, pendant l'occupation.

Quelques personnes se sont offusquées de tant de liberté et le « bal des cocus » est devenu le « bal des vieux ». Mais la bannière est toujours là, inchangée, avec son inscription :

FEDERATION DES COCUS DE SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES

(Informateur Robert Lanz, qui a peint la bannière)

## Boileau à Bâville

---

Ce fut au château de Bâville ou était le père Bourdaloue, que Boileau fit la chanson suivante :

Que Bâville me semble aimable !  
Quand des magistrats le plus grand  
Permet que Bacchus à sa table  
Soit notre premier président  
Trois muses en habit de ville  
Y président à ses cotés  
Et ses arrêts par Arbouville  
Sont à plein verre exécutés  
Si Bourdaloue, un peu sévère,  
Nous dit : craignez la volupté  
Escobar, lui dit-on, mon père,  
Nous la permet pour la santé  
Contre ce docteur authentique  
Si du jeûne il prend l'intérêt  
Bacchus, le déclare hérétique  
Et janséniste qui pis est.

## Saint nés, morts ou inhumés en Seine et Oise

(Par RD)

### Sain-Yon -

Assassiné en 287 sur la butte qui porte son nom depuis 1186.

### Saint- Corbinien-

Né à St-Germain-Lès-Arpajon au VII<sup>e</sup> siècle, assassiné à Freysingue (Bavière) par Ninus en l'an 730.

### Saint-Arnoult -

Enterré dans la crypte de l'église du lieu en 533 ou en 544.

### Sainte-Julienne -

Née en 311 dont les reliques ont été déposées dans l'église du Val-Saint-Germain en 1277 ou en 1221.

### Saint-Wulfrand -

Né à Milly au VII<sup>ème</sup> siècle, mort en 720.

### Saint-Thibaud -

Mort en 1247 à Cernay dans le diocèse de Paris.

### De l'an 950 jusqu'à la révolution l'église Saint-Spire de Corbeil abritait les corps de :

#### Saint-Exupère (dit Saint-Spire) -

1<sup>er</sup> évêque de Bayeux, mort en 410, patron de Corbeil.

### Saint-Regnobert -

### Saint-Leu -

Evêque de Sens, né en 573, mort en 623.

### Sainte-Honorine -

Martyrisée en Normandie, son corps fut transféré à Conflans, l'an 876.

### Les autres églises de Corbeil abritaient les corps de :

#### Saint-Guénault -

Dans l'église du même nom, abattu au XIX<sup>ème</sup> siècle.

### Saint-Quirin -

### Saint-Norbert -

(1092-1134), etc.

### Saint-Agoard – Saint- Aglibert -

Assassinés tous les deux au 1<sup>ème</sup> siècle à coups de battoirs par les lavandières de la marne, patrons de Créteil.

### Saint-Gauthier -

Premier abbé de Saint-Martin de Pontoise, en 1060, mort à Pontoise en 1099.

### Saint-Cloud -

Mort à Saint-Cloud vers 560.

### Saint-Louis -

Né à Poissy en 1215, mort à Tunis en 1270.

### Saint-Cant, Saint-Cantien et Sainte-Cantienne -

Les 3 frères et sœur patrons d'Etampes.

**Saint-Clair -**

Né à Rochester (GB) vers 894, tué à Saint-Clair-sur-Epte.

**Saint-Nom -**

Né à Lévis aujourd'hui Lévy-Saint-Nom.

**Saint-Romain -**

Né à Wy sous Clotaire 1<sup>er</sup> (511-561).

**Saint-Nicaise -**

Né à Cléry-en-Vexin, tué à Reims par les vandales en 407.

**Saint-Ansgbert -**

Né à Chaussy en 630 (22<sup>ème</sup> évêque de Rouen).

**Saint-Gaucher -**

Né à Meulan sous le Pape Nicolas II, mort 1140.

**Saint-Eugène -**

Venu d'Espagne, massacré à Deuil (la Barre) par les habitants et jeté dans le lac Marchais.

**Saint-Nicaise -**

Vient de Rome accompagné du prêtre Saint Quirin (cité plus haut) et du diacre Scoviculex.

**Saint-Escobille - Saint-Pience -**

Ils sont martyrisés sur les bords de l'Epte.

**Saint-Marcoul – Saint-Domard –Saint-Cariluane -**

Tous trois inhumés sur le territoire de Mantes, furent exhumés le 19 octobre 1215 et ré inhumés dans la cathédrale Notre-Dame de Mantes.

**Sainte-Monégonde -**

Née à Orphin au VI<sup>ème</sup> siècle.

**Saint Léonor -**

Dont les reliques furent apportées de Bretagne au X<sup>ème</sup> siècle et qui disparurent en même temps que l'église Saint Léonor de Beaumont.

**Saint-Erambert -**

Né près du Pecq (Seine et Oise) sous Clotaire III (656-670) mort en 789 à l'abbaye de Fontenelle près de Rouen.

---

**Seine**

**Saint-Denis -**

Décapité à Saint-Denis et non à Montmartre au III<sup>ème</sup> siècle. Il fut évêque de Paris.

**Sainte-Geneviève -**

Née à Nanterre (420-512), morte à l'âge de 92 ans, patronne de Paris, venait faire paître ses moutons dans la forêt de Séquigny, aujourd'hui Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine et Oise).

## **Saint-Yon arbitre de la pluie**

(L.R Vian 1875)

Lors du choléra de 1832, nous avons vu la plupart des habitants d'une même commune éloignée aller en pèlerinage à Sainte-Julienne-du-Val-Saint-Germain pour demander la protection de la sainte contre la peste qui régnait alors.

Quand la sécheresse se prolonge trop longtemps, les cultivateurs de nos environs demandent et obtiennent du Curé de leur paroisse qu'il les conduise en procession à l'église de Saint-Yon afin d'en obtenir de la pluie.

Saint-Yon a toujours été invoqué et n'a jamais cessé de l'être pour donner de la pluie dans les temps de sécheresse trop prolongée.

A ce sujet nous pouvons affirmer que le 11 avril 1870, les habitants du Val-Saint-Germain sont passés à Saint-Chéron vers les six heures du matin, conduits par le curé et les autres membres du clergé de leur paroisse en pèlerinage à Saint-Yon pour demander à son patron de donner de l'eau. Dans l'inventaire de 1775, des notes indiquent que vingt-cinq paroisses des environs étaient inscrites sur les registres de la fabrique comme pratiquant habituellement ce pèlerinage.

Le premier dimanche d'août fête patronale de Saint-Yon, les habitants de Breux, Breuillet, Saint-Sulpice-de-Favières, Mauchamps, Torfou, Bruyères-le-Châtel, Boissy-sous-St-Yon etc... participaient à la procession autour du cimetière de Saint-Yon.

Cette cérémonie devait provoquer la pluie (ancienne tradition païenne)

(Abbé Lebeuf, *Hist. Du diocèse de Paris, 1750*)

---

## **Saint Médard évêque de Noyon Arbitre de la pluie**

Le dicton de Saint Médard possède une restriction qui ne manque pas d'originalité

« S'il pleut à la Saint Médard  
Il pleut quarante jours plus tard  
A moins que Saint Barnabé  
Ne vienne lui couper le pied  
Et Saint Gervais défait  
Ce que les autres ont fait »

Ceux qui aiment les prédictions sont servis ! A quel saint se vouer ?

Néanmoins, il y a plus de 277 ans c'était en 1692, que Saint Médard tint à prouver à nos ancêtres qu'il détenait dans ses flancs, à leur intention une quarantaine de pluie. La petite histoire a retenu cette date parce que c'était au siège de Namur où Louis XIV guerroyait en personne. La pluie commença de tomber le 8 juin et persista jusqu'au 18 juillet (quelle exactitude pour une fois !) gênant considérablement les opérations stratégiques à tel point qu'en signe de mécontentement, on fit brûler publiquement les images qui représentaient le pacifique évêque de Noyon. Certes, le bon conseiller de Chilpéric 1<sup>er</sup> plutôt que de se poser en météorologiste distingué, eût été mieux inspiré de choisir un autre sceptre pour entrer dans la postérité.

Depuis, les statistiques offrent démentis sur démentis aux pluviomètres de Saint Médard.

Ainsi depuis le roi Chilpéric (561-584), le miracle de la pluie durant quarante jours ne s'est réalisé qu'une seule fois (1692). Une fois en quatorze siècles.

## **La première rosière (noire) de Dourdan (1879) Était une criminelle**

---

### **Bonchamp en forêt de Dourdan**

*(Par Me Jean Chanson 1969)*

-----

Par une décision imminente le massif forestier de Saint-Arnoult et de l'Ouÿe, va redevenir Forêt Domaniale de Dourdan Rendons hommage aux responsables qui ont reconnu la validité des arguments historiques, remontant à plusieurs siècles, que la commission municipale, spécialement créée à cet effet, leur avait fournis.

Si quelques visiteurs pénètrent en forêt, venant de Dourdan, qu'ils prennent la direction de Rouillon, charmant petit écart Ils découvriront en bordure de cette forêt de Dourdan, une belle propriété dont la blancheur toute récente se détache sur le vert profond d'une haute futaie. C'était, il y a quelques années, un charmant petit château de briques, au fronton triangulaire, appelé Bonchamp, ancienne demeure des champs du baron Jubé de la Pérelle, général d'Empire.

Profitons de l'année Napoléon pour rappeler le souvenir de cet officier supérieur dont beaucoup de dourdannais ignoraient non pas l'existence, (puisqu'une rue de Dourdan porte ce nom) mais les états de service.

Augustin Jubé, naquit le 12 mai 1765 à Vert-le-Petit, du mariage d'Augustin Claude Jubé régisseur des terres du Bouchet et de Leuville et de Charlotte Eury de la Pérelle, de vieille noblesse normande (il prendra le nom de jeune fille de sa mère quand il sera fait baron.

L'état de ses services figure dans le cartouche de ses armes, il serait trop long de les énumérer dans cette courte étude.

Mort à Dourdan le 3 juillet 1824 (l'année même ou disparaissait à Sainte-Mesme, son illustre contemporain, l'architrésorier Charles François Lebrun, duc de Plaisance) il repose dans le vieux cimetière de Dourdan, auprès de Louise Jubé de la Pérelle, sa petite fille dont le souvenir par contre est resté très vivace aux dourdannais.

Dans le charmant château de Bonchamps s'éteignait le 13 février 1877 Félicitée Renée Louise Emmanuelle Marie Gabrielle de Brivazat-Beaumont, veuve de Camille Jean Baptiste Auguste Napoléon Jubé baron de la Pérelle, fils d'Augustin Jubé. Au terme de son testament fait olographe à Paris, le 28 janvier 1871, la baronne Jubé de la Pérelle, « affectait à une fondation charitable, qui porterait le nom de sa fille bien aimée Louise Marie Jubé de la Pérelle, le cinquième de sa fortune ». et indiquait expressément Monsieur le curé de Dourdan, monsieur le maire de Dourdan, monsieur le juge de Paix du canton de Dourdan-nord, s'entendront chaque année dans le mois de juillet pour le choix d'une jeune fille âgée de 18 à 21 ans accomplis qui pour sa moralité, sa bonne conduite, et son amour du travail se sera attiré l'estime générale le neuf aout, anniversaire de la naissance de ma chère enfant, il sera dit pour elle une messe solennelle en blanc, au prône M. le curé voudra bien rappeler le motif de la fondation, proclama le choix fait et remettre à la jeune fille élue un procès-verbal signé du curé, du maire et du juge de Paix, constatant le droit pour la jeune fille de toucher les arrérages des fonds placés après prélèvement des frais de la cérémonie religieuse qui devra avoir toute la solennité dont l'église de Dourdan est susceptible la somme représentant ces arrérages devra être remise à la jeune fille le jour de son mariage seulement avec les intérêts qu'elle aura produits depuis le jour de la cérémonie jusqu'au jour du mariage ; le premier enfant qui naîtra du mariage portera le nom de Louise Marie si c'est une fille et de Louis Marie si c'est un garçon C'est ainsi que pourra se perpétuer dans la ville de Dourdan le souvenir de ma chère bien regrettée et bien aimée fille. »

Cette fondation fut concrétisée par décret du Président de la République du 2 août 1878, le legs fut délivré par acte de Maître Pourcelt, notaire à Paris, du 25 septembre 1878 et accepté par M Ortiguier, maire de Dourdan, le 18 juillet 1879.

Un règlement pour le choix d'une jeune fille appelée à recueillir le legs fait par Madame la baronne Jubé de la Pérelle fut établi le 20 juillet 1879 et signé par M. Lemaître, juge de Paix du canton Nord de Dourdan. M. l'abbé Gérard, curé doyen de Dourdan et M. Ortiguier, maire. Ce règlement fut approuvé par M le préfet de Seine-et-Oise, le 17 décembre 1886.

Avant même que ne fut approuvé le règlement, le conseil électoral qui devait en principe ne comprendre que le juge de Paix, le curé doyen et le maire, avait été complété par l'adjonction du collège électoral de la rosière de Dourdan « Rosière Michel » avec voix délibérative ce qui provoqua dès la première réunion des observations de la part du juge de Paix. Les autres membres passèrent outre à ces remarques avec l'assentiment il est vrai du légataire universel et de l'exécuteur testamentaire de la baronne Jubé de la Pérelle.

Lors de la première réunion tenue le dimanche 3 août 1879 à 7h heures et demi du soir. Mlle Ernestine Fournaiseau, obtint dix voix sur quinze votants dont un bulletin blanc et fut appelée à profiter du legs de la baronne Jubé de la Pérelle comme première rosière.

Il faut se reporter au 24 février 1881 pour connaître la suite de ce choix qui ne fut pas des plus heureux ; lors de cette réunion tenue également à la mairie de Dourdan, les membres du collège électoral durent constater « que depuis quelques temps il est de notoriété publique que la conduite de cette jeune fille n'est plus en rapport avec celle qu'on pouvait attendre et désirer d'une personne favorisée par cette distinction » Par onze voix sur douze votants, dont un bulletin blanc, Mlle Fournaiseau fut déclarée déchue du bénéfice qui lui avait été attribué par la délibération du 3 août 1879.

C'est le 3 juin 1881 que rebondit l'incident de l'élection de la première bénéficiaire du legs ; ce jour-là, devant le collège électoral, deux points furent soulevés, le premier relatif à la validité de la constitution du collège électoral par l'adjonction des membres de celui de la rosière Michel le second relatif à la déchéance du legs prononcé par les membres du collège électoral.

Mlle Fournaiseau, s'étant mariée le 24 février 1881 demandait à recueillir le legs qui lui avait été attribué. Elle avait fait appuyer sa requête par exploit d'huissier demandant la délivrance du legs et une instance étant engagée devant les tribunaux. Le maire de l'époque qui était M. Gautereau, se trouvait devant le dilemme suivant : avouer le vice de forme que présentait l'adjonction des membres du collège électoral de la rosière Michel aux membres du collège électoral Jubé de la Pérelle ou bien délivrer le legs ou le refuser en considérant « qu'accorder le bénéfice du legs à celle qui aux yeux de tous en a démerité ce serait légitimer l'inconduite, manquer l'égard à la mémoire vénérée de Madame et Mlle Jubé ce serait aller contre l'institution noble et généreuse et moralisatrice que nous leur devons, ce serait une insulte des plus inqualifiables à leurs mânes qui reposent si près de nous et qui de leur tombe jetterait in cri de réprobation que tous les cœurs honnêtes pourraient entendre ».

Les avis du collège électoral étaient très partagés ; devait-on ou ne devait-on pas admettre la participation au vote du membre du collège électoral de la rosière Michel ? Dans l'impossibilité de s'entendre, les membres décidèrent de faire une démarche auprès du Président du tribunal civil de Rambouillet en lui demandant « de vouloir bien faire donner une solution prompte à l'instance pendante qui intéresse au plus haut point la ville de Dourdan » ; La séance est levée et est ajournée. Il est intéressant de reproduire la fin du procès-verbal.

«Toutefois, avant de se séparer qu'il lui soit permis de se faire l'écho et l'interprète des sentiments de toute la ville en exprimant le vœu qu'une solution conforme aux pensées moralisatrices qu'ont dictées à Madame veuve Jubé sa généreuse institution soit donnée à l'instance en cours que cette solution s'inspirant du noble sentiment de la testatrice, puisse aider dans la plus large mesure, à la propagation du bien qu'elle a voulu faire, afin que l'œuvre qu'elle a fondée, en perpétuant dans notre ville son souvenir et celui de sa fille, soit une source sans cesse renaissante de vertu domestique. »

La réunion de ce collège fixée au 31 juillet 1882 fut renvoyée car le tribunal civil de Rambouillet devait prononcer son jugement le 30 août 1882. Il débouta de son instance Mlle Fournaiseau qui fit appel car un arrêt du 15 avril 1884 a déclaré « que le règlement établissant le collège électoral avait force de chose jugée, était partie intégrante du testament lui-même » il y a tout lieu de penser que le legs ne fut pas délivré à Mlle Fournaiseau.

Les registres du collège électoral de la Rosière <sup>(1)</sup> ne mentionnent pas le résultat du procès-verbal jugé en appel mais un heureux hasard m'a fait découvrir aux Archives des Yvelines dans l'Indépendant de Rambouillet, une suite inattendue de l'affaire dans un compte rendu de procès-verbal d'assise pour infanticide : la mère qui avait tué son enfant et enterré le corps dans son jardin n'était autre que la première rosière noire <sup>(2)</sup> et l'article relatait subsidiairement le procès intenté par la mère assassin pour toucher le legs et le verdict du tribunal de Rambouillet qui déboutait la rosière de sa demande et la condamnait aux frais « ce qui ne l'avait pas empêchée de donner naissance à un gros poupon joufflu qui narguait les membres du collège électoral <sup>(3)</sup>.

Ce petit fait d'histoire local méritait bien d'être signalé.

Les registres s'arrêtent à l'assemblée du 2 août 1952. Le collège ne comporte plus que trois membres : M. Charpentier juge de paix à Dourdan, M. Pavard maire de Dourdan et M. l'abbé Dupont représentant le curé doyen.

Les membres du collège électoral de la rosière Michel ne participent plus aux réunions depuis 1895. Même l'exécuteur testamentaire Doumet-Adamson ne vient plus aux réunions et donne procuration.

Cette assemblée du 2 août 1952 décide de ramener le nombre des obligations du testament à deux seulement qui sont les suivantes :

- Primo le culte sera sollicité en vue de dire une messe chaque année
- secundo la commune continuera comme par le passé à entretenir la tombe de Mlle Jubé de la Pérelle.

La somme annuelle de 1000 francs sera répartie entre le curé doyen de Dourdan et la commune. Toutes les autres obligations contenues dans le testament sont abrogées ;

Si le lecteur a quelques loisirs, il pourra gravir la côte de Liphar et s'incliner sur la tombe de Louise Jubé de la Pérelle (qui se trouve à l'ombre du mur longeant la côte de Liphar <sup>(4)</sup> ou aller jusqu'au musée de Dourdan ; un buste en marbre rappelle son souvenir, et une de ses œuvres vaste panneau peint à l'huile, (tableau de chasse traité à la manière d'Oudry), nous rappelle sa jeunesse heureuse sous les futaies du parc de Bonchamp.

---

<sup>(1)</sup> - archives municipales de Dourdan déposées au château

<sup>(2)</sup> - ce surnom lui fut donné car elle était tenue de porter le deuil un an

<sup>(3)</sup> - c'est un des frères de cet enfant qui fut assassiné

<sup>(4)</sup> - juste en face de sa tombe se trouve celle de son fiancé, André J.B. Emile Fouqueau de Pussy qui fut légataire de la baronne de la Pérelle, et hérita de Bonchamp qu'il vendit à M. Doumet-Adamson le 30 mars 1884, ne s'en réservant que la jouissance. Il mourut à Dourdan le 26 mars 1917 sans avoir jamais été marié.

## EN 1720, Substitution du nom de Châtres en celui d'Arpajon

---

La tradition rapporte que le nouveau marquis Louis d'Arpajon désirant imposer son nom à la ville et faire cesser l'usage de l'appeler Châtres, usage que les paysans des alentours avaient de la peine à perdre, le marquis allait chaque vendredi accompagné d'un valet et tenant une canne dans sa main se poster à l'une des six portes de la ville <sup>(1)</sup>. Dès qu'il apercevait un villageois qui venait pour ses affaires ou pour vendre ses denrées au marché, il lui demandait : ou vas-tu ? Si celui-ci répondait je vais à Châtres ! Le marquis lui donnait quelques coups de canne en s'écriant : « sache maintenant que ce n'est plus Châtres, mais Arpajon ». Si dans le cas contraire, le passant répondait : à Arpajon, le marquis lui faisait donner aussitôt quelques pièces de monnaie. Ce moyen fut efficace et bientôt on ne connut plus châtres que sous le nom d'Arpajon. *(La gazette d'Arpajon)*

Cette tradition n'a rien d'impossible mais nous pouvons prouver ci-dessous que l'appellation Châtres se dit encore de nos jours 1970 <sup>(2)</sup>

En 1750, l'abbé Lebeuf se demandait « si le nom d'Arpajon » donné au grand Châtres, de l'archidiaconé de Josas viendrait à prévaloir et à effacer l'ancien nom qui n'est pas encore totalement oublié.

A la bibliothèque de Rouent existe un manuscrit dû à la plume du savant abbé Guiot, prieur de St Guénault de Corbeil ; dans ce manuscrit écrit fin 1790, pour composer un almanach annuel de la région qui d'ailleurs ne fut jamais imprimé, il y a une courte notice sur Arpajon débutant ainsi : « Arpajon ci-devant et aujourd'hui Châtres » ville et chef-lieu de canton du district de Corbeil.

Les localités voisines d'Avrainville et de Boissy-sous-Yon ont conservé l'une et l'autre une rue de Châtres, sans compter les bois de Châtres à St-Sulpice-de-Favières et la rue des Bois-de-Châtres, à la Bretonnière dans la commune de St-Germain-lès-Arpajon, sans oublier le chemin du Vieux Châtres à Saint-Evroult dans la commune de Saint-Chéron-Montcouronne.

---

<sup>(1)</sup> *Arpajon possédait autrefois 6 portes plein-cintre qui étaient : la porte de Paris remplacée de nos jours par 2 piliers mis du temps de Louis d'Arpajon, la porte d'Etampes, la porte Saint-Germain, la porte Morand, la porte St Denis, la porte de Corbeil, toutes rasées.*

<sup>(2)</sup> *Notre frère Robert, se rappelle que vers 1920, les paysans de Bruyères-le-Châtel disaient encore : « on va à Châtres » pour dire qu'ils se rendaient à Arpajon. (R.D.)*

## La Légende du Coq Gaulois

---

Notre emblème national le coq ne figure nulle part sur les monuments des gaulois, ni même sur les monuments étrangers, allusifs à ce peuple et les auteurs qui ont écrit sur les mœurs et les usages de la Gaule ne le mentionnent jamais.

Au moyen-âge, même absence de l'oiseau national. Il ne figure pas parmi ces animaux symboliques qui ornaient, entourés d'une devise le blason personnel de chacun de nos rois.

Philippe-Auguste	avait choisi	des lions
Louis VIII	avait choisi	des sangliers
Louis IX	avait choisi	des dragons
Philippe le hardi	avait choisi	des aigles
Charles-le-Bel	avait choisi	des léopards
Jean-le-Bon	avait choisi	des cygnes
Charles V	avait choisi	des lévriers et des dauphins
Charles VII	avait choisi	des cerfs ailés
Charles VIII	avait choisi	des cerfs ailés
Louis XII	avait choisi	des porc-épics
François 1 <sup>er</sup>	avait choisi	la salamandre

Et aucun d'eux n'a choisi le coq.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, enfin on le voit apparaître sur quelques médailles. En 1654, Le Quesnoy ayant été délivré, on frappa un jeton sur lequel se voit la ville au fond et sut le devant un lion, qui fuit et un coq qui le poursuit. Celui-ci représente évidemment la France, comme le lion figure l'Espagne.

Il fallait un animal qu'on put opposer à un autre. Le français n'en avait pas dans ses insignes nationaux on s'avisa de latiniser son nom on trouva « Gallus » qui signifie à la fois gaulois et coq et l'on prit le coq pour représenter le gaulois.

Une chose contribua aussi à faire choisir cette allégorie ; c'est la croyance relatée par Pline, ou l'on était que le coq fait fuir le lion par son cri ; et aussi mit-on pour la légende « Cantans Fugat ».

Et c'est depuis la frappe de ce jeton (1654) que le coq est devenu l'emblème de la France.

*(Vermot 10.04.1942)*

## La légende des oubliettes

---

Les histoires modernes sont unanimes à estimer que les oubliettes telles que les a popularisées le romantisme ne sont qu'une fable. Les grandes cavités désignées sous ce nom étaient, soit des fosses d'aisance, soit surtout des glacières où l'on conservait les provisions pour le cas d'un siège. Pour les condamnés par la justice seigneuriale, il y avait des cachots spécialement construits à cet effet, et qui n'avaient d'ailleurs rien de confortables.

Dans nos campagnes, il existe aussi la légende des souterrains aux parcours fantastiques (ex : de St Yon à Montlhéry etc..) ainsi que celle des châteaux aux 365 fenêtres, qui n'existent que dans l'imagination du vulgaire.

## La légende des saints de glace.....

---

Tous les ans, le 11, le 12 et le 13 mai, il y a trois hôtes du céleste séjour qui doivent avoir une triste opinion des terriens ; ce sont les saints Mamert, Pancrace et Servais que l'on accuse sur cette planète, de troubler la météorologie. Or aucun texte liturgique ne fait mention que Mamert, Pancrace et Servais aient été, de leur vivant des spécialistes de la réfrigération naturelle.

Pourquoi donc leur avoir donné ce surnom de Saints de glace ?

Parce qu'on célèbre la fête de ces trois anciens évêques à un moment de l'année où la température a tendance à se rafraîchir.

Disons donc « C'est la Saison ! » et n'accusons pas les saints qui n'y sont pour rien.

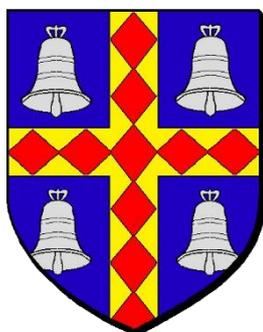
### .....Et de la lune rousse

Suivant les jardiniers, la lune gèle et roussit les jeunes bourgeons exposés à sa lumière. Cet effet s'explique sans l'intervention de la lune, par le rapide rayonnement qui refroidit et qui gèle les végétaux sous un ciel serein quand la lune est brillante.

Lorsqu'il y a des nuages au ciel et que, par conséquent, la lune est cachée, le rayonnement est beaucoup plus faible et le refroidissement moins considérable. Ainsi la lune n'est que l'indice et nullement la cause, et la prétendue influence de la lune rousse est aujourd'hui reléguée parmi les préjugés populaires.

---

## Les légendes de Saint-Yon



### Description des Armes

-----  
D'azur à la croix d'or,  
losangée de gueules  
Cantonnée de 4 cloches  
d'argent  
Bataillées d'azur  
-----

### Armes de Saint-Yon

Ce serait au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère, en l'an 287, que (Ionas ou Ion) envoyé dans nos contrées par le pape Saint Caius (*M Vian marque St Clément*) pour y porter la semence de l'évangile aurait été martyrisé en Seine-et-Oise. Trois soldats romains avaient été dépêchés pour le faire périr. Sa tête alla rouler au pied de la butte ; son corps illuminé et vivifié d'une vertu surnaturelle ; il se releva alors de terre dit la légende, et alla la ramasser. Elle était toute souillée de sable et de sang. Il la lava à la fontaine qui porte son nom <sup>(1)</sup> et la transporta ensuite jusqu'au lieu de sa sépulture, probablement sur le haut de la montagne ou depuis on lui a élevé une église.

---

<sup>(1)</sup> La fontaine de St-Yon garderait une pierre encore rougie par le sang du Martyr ; il s'y trouve en effet parmi les pierres d'arkose du pays, un grès rouge, ce qui aurait donné lieu à cette légende. (En 1784, un nommé Turiot, mendiant, ci-devant, charretier à Avrainville s'y noya accidentellement)(R.D.)

*arch. Communales de St-Yon*). De nos jours (1970), cette fontaine a été couverte par mesure d'hygiène et de plus, on y a installé une pompe lui enlevant tout son cachet d'ancienneté. (R.D.)

La décapitation de Saint-Yon rappelle de très près celle de son maître Saint-Denis, l'apôtre des Gaules dont le martyr eut lieu selon d'aucuns à Montmartre, selon d'autres à l'emplacement de la ville de Saint-Yon.

Nous n'avons pas une foi aveugle dans la légende de Saint-Yon, mais nous croyons que son auteur a recueilli les traditions locales et qu'il les a reproduites en les utilisant au profit de son sujet.

Nous mentionnerons aussi les pèlerinages et les processions qui faisaient encore dernièrement à Saint-Yon pour obtenir de la pluie dans les temps de sécheresse. Dans l'inventaire de 1775, nous trouvons des notes indiquant que 25 paroisses des environs étaient inscrites sur les registres de la fabrique comme pratiquant habituellement ces pèlerinages qui de nos jours sont à peu près abolis.

Nous ne possédons aucun document sur l'origine de ces pèlerinages, mais il ne nous paraît pas douteux qu'ils se rattachent à ces pratiques du paganisme et que par conséquent ils remontent à une époque antérieure à l'établissement du christianisme dans la Gaule.

Il y a encore le personnage odieux qui joue un rôle si triste dans les poèmes chevaleresques sur Charlemagne, le traître Ganne ou Ganelon accusé d'avoir causé la défaite de la célèbre bataille de Roncevaux et la mort du brave Roland et qui se rattacherait à notre montagne par une des horribles épisodes de sa vie. On prétend qu'il avait épousé une dame issue des seigneurs de Saint-Yon, qu'il l'aurait fait enfermer dans un tonneau rempli de pointes de clous, puis jeter du haut de la montagne.

Les habitants de Saint-Yon justifiaient de cette tradition en montrant dans leur église, une tombe couverte de clous. Et dans la Révolution de 1793, un nommé Leroy, de Breuillet, républicain farouche, fut surnommé Ganne, à cause de la ressemblance de ses instincts avec ceux du sire Ganne de Charlemagne, et appelé vulgairement Leroy-Ganne, nom qui a porté toute sa vie et transmis à ses enfants. (Vian)

Il changea même un moment son nom de Leroy en Le Libre.

Les lieux élevés comme la montagne de St-Yon étaient fort recherchés par nos ancêtres les celtes et les gaulois, pour y placer des monuments qu'ils dédiaient à leurs dieux ils croyaient ainsi se rapprocher du ciel et de leurs divinités, et y faire mieux entendre leurs vœux et leurs prières.

Ces raisons expliquent pourquoi la plupart des montagnes ont des origines enveloppées de traditions fabuleuses. Celles de Saint-Yon en est largement pourvue. (L.Vian)

## **A propos de Hautefeuille**

Par Auguste Moutié, ex président de la Sté Hist. De Rambouillet

---

*Chevreuse « fut ainsi dicte pour l'abondance des chevres qui estoient en ce pays, ou baronnie, près de laquelle il y avoit un chastel sur un heurt appelé Hautefeuille, qui fust basti par Griffon, dit de Hautefeuille, prédécesseur de Gannes et s'y trouvent vestiges des armoiries de Gannes et bastiment d'icelui »*

C'est au moins ce qu'on lit dans : la guide des chemins de France, à la suite du chemin de Chevreuse.

Cette tradition n'existe plus à Chevreuse ou l'on rechercherait vainement la dénomination de Haultefeuille ; mais on en retrouve une tout à fait analogue dans ses environs et dans beaucoup d'autres localités de la France. La célèbre tour de Montlhéry était aussi dite tour de Gannes qui, selon la tradition, était un baron pillard possédant sept tours pareilles aux environs de Paris, bâties par sept frères ambitieux qui voulurent détrôner le roi de France, mais trouvèrent la mort au lieu du trône. Ces tours auraient été Montlhéry, Montjai, Montmirelle, Montespiloy, La Queue, Brie-Comte-Robert et Montaimé. En Normandie plusieurs châteaux sont dits aussi châteaux de Gannes ; entr'autres celui de la Pommeraye (Calvados) dont le seigneur nommé Ganne, était un guerrier puissant et rusé qui faisait ferrer ses chevaux à l'envers

(rebours) pour donner le change sur la marche. On trouve aussi à Provins une tour de Gannes : « quel est-ce personnage ? dit Duchalais, nous l'ignorons.

Cependant il ne serait pas impossible que ce fut le traître Ganelon, cet ennemi juré de Renault de Montauban, chanté par tous les romanciers du moyen-âge Gannes et Ganelon sont effectivement le même nom ce qui semble le prouver, c'est que dans le roman de Hugues-Capet, il est dit en parlant d'un certain Savary qui a « *enerbé* » le roi Loïs et veut épouser sa fille que ce traître possédait Montmirel-en-Brie, l'une des sept tours de Gannes et quelques vers plus bas, l'auteur met dans la bouche de Hugues-Capet, son ennemi les deux vers suivants :

« *Bien venez de l'estrasse de faire vilain tour* »  
« *Car de Ganelon furent vos meillor achessour* »

« Dans tous les cas enganer dans le langage du moyen-âge signifie tromper »

Dans le langage de nos campagnes et particulièrement de la Beauce, « être enganné », veut dire avoir de l'ennui, du chagrin, du souci et être en proie à une vexation quelconque.

Cette tradition de Gannes, rapportée par l'auteur de La Guide Des Chemins de France, et vraisemblablement recueillie sur les lieux mêmes pendant le XVI<sup>ème</sup> siècle, nous paraît devoir se rapporter aux anciens sires de Montlhéry : les Gannes à foi mentie, de qui les chroniques disaient « AROTORVM CVRIOSVS JYGVLTATOR... SEMPER FYRENS TANQVAM SERVUS DIABOLI » et à qui leurs vassaux refusaient d'obéir parce que... bien savaient s'ils tenaient d'eux qu'ils les mangeraient tous. » Ces seigneurs possédaient aux environs de Paris, sinon les sept châteaux nommés par la légende, au moins sept autres qui n'étaient pas moins importants, tels que Montlhéry, Gometz, Chevreuse, Chateaufort, Rochefort-en-Yvelines, Brétheucourt et Gournay-sur-Marne, auxquels on pourrait encore ajouter celui de Bray-sur-Seine. Suivant une tradition locale, Gui de Rochefort, qui était pourtant le moins cruel de toute sa famille faisait de même que le Sire de la Pommeraye, ferrer ses chevaux à rebours, lorsqu'il commettait quelques rapines. Dans la langue du moyen-âge, les mots Gane, Ganelon, Ganet n'étaient pas seulement les noms donnés au célèbre traître chanté par les romanciers mais ils signifiaient aussi jaune et de couleur fauve ; c'était précisément la couleur des cheveux des membres de la famille de Montlhéry, comme le justifie pleinement les surnoms qui furent donnés à Thibault-File-Etoupe et Gui-le-Rouge.

Le Heurt de Haultefeuille ne pourrait être que la colline sur laquelle s'élève le donjon de Chevreuse et celui-ci les bâtiments sur lesquels on rechercherait vainement aujourd'hui les vestiges des armoiries de Griffon, de Gannes ou de tout autre des anciens seigneurs. (Auguste Moutié)

## **A propos des monuments mégalithiques**

### **La légende des Druides**

---

Depuis qu'ils ont perdu leur vocation originelle les monuments mégalithiques ont été chargés de toutes sortes de significations.

On pourrait par exemple faire utilement l'anthologie des élucubrations de nos celtisants des XVIII et XIX<sup>ème</sup> siècles. Leur érudition fantaisiste perdue dans des milieux cultivés de notre temps. Elle a imprégné les masses populaires.

Pour peu qu'un villageois soit mis en confiance, et qu'il ait l'impression que son interlocuteur n'est pas ferré sur la question il lui décrit des sacrifices « druidiques » perpétrés sur les pierres « celtiques ». Du menhir de son pays, il ne sait rien de particulier. Il arrive qu'il ne l'ait jamais vu, et même qu'il ignore son existence. Ce qu'il raconte c'est la légende d'aujourd'hui, quasi-officielle encore souvent enseignée.

La christianisation, elle aussi, a imposé en son temps, des légendes préfabriquées.

*François Taupinard*

(Extrait du bulletin de la fédération folklorique d'Ile de France N°8 Hiver 1969)

Les monuments mégalithiques abondaient jadis sur notre sol ; une Charte de Chilpéric fulmine contre les monuments de pierre qui couvrent les champs de France. Les sarcophages médiévaux perpétuent la tradition de l'allée couverte préhistoriques de « Persécution » à l'égard des mégalithes de la part de la nouvelle église chrétienne, les premiers missionnaires se heurtent en effet aux anciens cultes liés à ces monuments. Dès 435, l'église : « Si des infidèles allument des torches ou rendent un culte aux arbres, aux fontaines ou aux pierres, si l'évêque néglige de détruire ces objets d'idolâtrerie, qu'il sache qu'il est coupable de sacrilège. »

Le Concile de Tours, en 567. « Recommande au Clergé de Chasser de l'église quiconque, sera vu, faisant devant certaines pierres, des choses qui n'ont rien de commun avec les principes de ladite église. » En 658, le Concile de Nantes décrète : « les pierres que des gens trompés par les ruses des démons, vénèrent dans les lieux en ruines et dans les forêts, y faisant des vœux ou les y apportant, qu'on les enfouisse profondément et qu'on les jette dans un lieu tel, que jamais leurs adorateurs ne puissent les trouver. » Les conciles de Tolède (681-682), de Rouen (698) dénoncent ceux qui font des vœux aux pierres, ou qui leur offrent des cierges. Saint Eloi, dans ses sermons condamne les mêmes pratiques. Charlemagne, dans ses capitulaires défend de révéler les pierres et les arbres et ordonne leur destruction. Fort heureusement, l'inertie ou l'opposition des populations limita la destruction et le clergé dut souvent se contenter de christianiser les monuments.

Toujours est-il qu'à cette époque, la destruction funéraire du dolmen est oubliée ; les mégalithes objets de craintes superstitieuses alimenteront un folklore riche de légendes et de coutumes multiples ; on voit là l'œuvre de géants, de fées ou autres êtres mythologiques. D'autres légendes naquirent au XVIII<sup>ème</sup> siècle, sous l'influence de certains antiquaires romantiques victimes des excès de leur imagination. Ils attribuèrent aux Celtes l'érection des dolmens, encore souvent appelés *monuments druidiques* de nos jours. On en fit des autels sur lesquels les « druides » se livraient à de sanglants sacrifices humains, entourés d'une assemblée de gaulois terrifiés ; les petits tunnels creusés dans la pierre par l'érosion (ou les polissoirs) devinrent des rigoles destinées à l'écoulement du sang. Mais au XX<sup>ème</sup> siècle, les antiquaires se muèrent en archéologues, et les méthodes d'investigation scientifiques établirent que les dolmens étaient des tombeaux édifiés en une période allant à peu près de 2500 à 1500 avant notre ère, c'est-à-dire à la fin du néolithique.

(Par Jean Vicogne et Jean Aertenryck) (Extraits)  
(Bulletin de la Sté Folk de l'Ile de Fr. 31<sup>ème</sup> année, hiver 1969, n°8)

---

Les monuments mégalithiques les plus proches de Souzy-la-Briche et du Val-saint-Germain sont :

- les 2 menhirs de Bruyères-le-Châtel (La pierre Mirou et la pierre St Nicolas)
- les 2 polissoirs de Villeconin
- la roche écrite de la Briche
- l'abri sous roche des Emondants
- le menhir couché d'Itteville
- le dolmen de Janville (dit la Pierre-Levée)
- la roche a graffite de Lardy-Janville
- la roche tournante de Lardy-Janville
- le polissoir de Morigny-Champigny
- le Cromleck de Morigny-Champigny
- le menhir brisé de la Pierre Aigüe à Etréchy
- le dolmen d'Etréchy
- le polissoir de Brières-les-Scellés
- le menhir de Saint-Hilaire
- l'abri sous roche du Plessis, à Bruyères-le-Châtel

- le menhir de Linas-sous-Monthéry
- l'allée couverte de St Germain-les-Corbeil (rebouchée) *nous en possédons 3 photos différentes*
- le menhir du Pali à Milly
- les deux polissoirs de Buno-Bonnevaux
- le dolmen druidesse de Linas à Thionville
- le menhir de Vigneux (dit la pierre à Mousseaux)
- le menhir de Boussy-St-Antoine
- le menhir de Brunoy (dit la mère de Loth)
- le menhir de Brunoy (dit la fille de Loth)
- le menhir de Brunoy (dit la haute-borne à la maistresse)
- le menhir de Brunoy (dit le menhir sans nom)
- le menhir de Villeneuve-le-Roi (dit la Pierre fritte)
- le menhir de Cergy (dit la pierre du fourré)
- le polissoir d'Oncy
- le dolmen de St léger-en-Yvelines (le plus important de S. et O.)
- le dolmen de l'Etang-la-Ville
- le dolmen d'Epône

Tous encore existants (dont deux enterrés volontairement)

---

Nous ne mentionnons que les monuments de notre ancienne Seine et Oise les plus proches du Val-Saint-Germain. Cet ancien département en comporte encore une bonne centaine sans compter ceux qui sont détruits figurant sur notre carte des monuments mégalithiques de Seine et Oise, 1889 – Plus les inconnus enterrés depuis longtemps ou non encore découverts.

---

### **Un menhir disparu à Saint Yon**

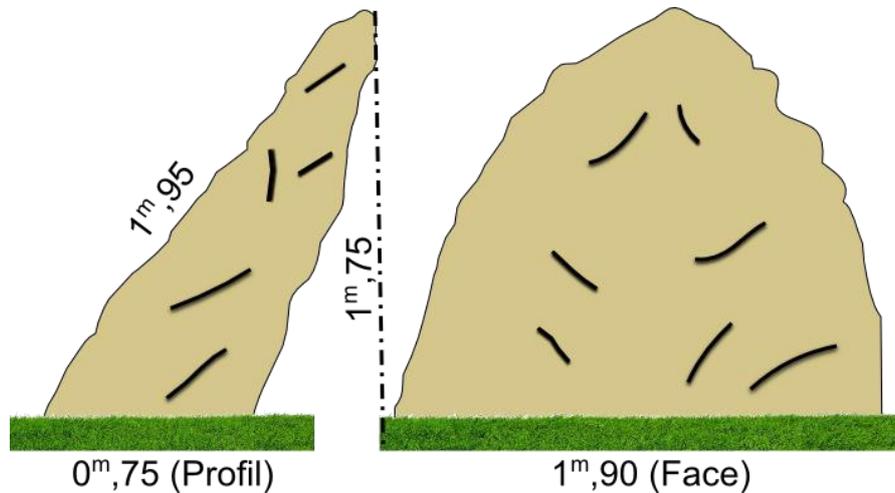
-----

Un menhir détruit ou simplement enterré a dû exister à Saint-Yon ; nous voyons aux archives du département dans un acte de l'année 1613 (référence E 4.600) : « *le champ tier de la Pierre frite, à Saint Yon* »

---

## La Pierre Mirou à Breuillet Gare

---



La pierre «Mirou » est un grès concrétionné qui affleure à 1m90 environ au-dessus du niveau du sol ; sa plus grande largeur est de 1m90 à la base s'élargit en profondeur à mesure que l'on déterre le monolithe ; Ce dernier a été autrefois fouillé (par le propriétaire et un cantonnier) jusqu'à une profondeur d'1m50 ce qui ferait une hauteur de 3m30 et cette mesure ne donne pas encore la hauteur totale du menhir.

A l'époque néolithique, la pierre Mirou reposait sur les sables de l'argile plastique, mais il est probable qu'elle s'est peu à peu enfoncée sous son propre poids.

*-Bulletin de la Sté Arch. d'Excursions scient. (6 Oct. 1912)-*

Autrefois quand les enfants avaient un gravier dans leur soulier les parents leurs disaient : « heureusement que tu n'as pas la pierre à Gargantua. » - Allusion à la pierre Mirou -

En 1599, bail de 3 arpents de pré en la prairie de Villelouvette appelés « La roche-Miron » fait à Gilles Bégnny, marchand à Brétigny, par Louis Girard, marchand à Boissy.

*(Arch. de S. et O. – E 4660 liasse) R.D.*

En 1619, bail d'un arpent de pré, prairie de Bruyères proche la « Pierre du Beau Miroir », fait à Jean Sohier, vigneron à Villelouvette.

*(Arch. de S. et O. – E4660 liasse) R.D.*

---

### Ses légendes (par G. Courty)

---

Trois légendes s'y rattachent :

La première c'est que Gargantua, transportant à Paris une hottée de sable et se sentant gêné par un grouet qui s'était logé entre le pied et le patin, s'en débarrassa en le jetant à l'emplacement de la Pierre-Mirou, c'est le gravier de Gargantua.

La seconde veut que Gargantua pour se reposer mit sa tête sur la butte du Panthéon, puis allongeant ses pieds sur les sommets des buttes de Saint-Yon et Saint-Nicolas, il laissa choir une défécation qui engendra dans la suite la pierre-Mirou.

Enfin, la troisième veut que Gargantua partant de Marcoussis et passant par Arny lança le gravier qui lui blessait le pied c'est ainsi que se forma la pierre Mirou

### **La Roche Mobile** (*prononciation locale*)

*Située au-dessus du Moulin-Neuf entre Souzy-la-Briche et Saint-Sulpice-de-Favières*

-----

A la veille de voir disparaître la Roche-Mobile, si fameuse dans la contrée par les tristes exploits des brigands qui habitèrent cette roche au commencement du XIX<sup>ème</sup> siècle, j'ai tenu à choisir parmi les rares souvenirs relatifs à ces brigands, souvenirs qui ont persisté dans la mémoire de quelques anciens de cette région, ceux dont l'authenticité ne m'a point paru suspecte. Vers 1808 ou 1810, une bande composée de 22 brigands affiliés ont dit d'aucuns à la bande d'Orgères si elle n'en faisait point partie, habitait la Roche-Mobile. Notons en passant qu'il n'y avait de mobile dans cette roche que ses habitants.

Les relations de ces brigands de grand chemin avec les gens du Moulin-Neuf, leurs voisins étaient des plus courtoises ; il est vrai qu'au moulin, il ne leur avait jamais été rien refusé et les brigands avaient toujours bien payé. Malheur à qui s'avisait de leur refuser quelque chose !

Un jour raconte-t-on quelques-uns des brigands de la Roche-Mobile étant allés demander du lait à la maison du Buisson, qui fut plus tard une ferme, assassinèrent sur un simple refus tout le personnel de cette maison, et recouvrirent leurs victimes du caillé des pots de lait. Cette bande semait ainsi l'effroi dans la contrée.

Cependant, en dehors des crimes atroces qu'elle commettait elle montrait parfois une certaine générosité comme l'atteste le fait suivant : une des deux femmes de la bande des 22 étant sur le point d'accoucher, les brigands allèrent chercher le médecin de Bruyères-le-Châtel, et avant de le conduire sous la Roche-Mobile, il lui bandèrent les yeux, l'accouchement terminé, ils payèrent le médecin et le remirent sur son chemin non sans lui avoir de nouveau bandé les yeux, afin qu'il ne put donner aucun indice sur l'emplacement du séjour de ces troglodytes d'un nouveau genre.

A un moment donné, la bande fut arrêtée dans les circonstances suivantes, elle fut comme on dit, prise la main dans le sac, par le stratagème d'un faux acolyte, qu'elle connut ainsi : les brigands de la Roche-Mobile rencontrèrent un jour vers Souzy-la-Briche, un marchand de peaux de lapin qu'ils appréhendèrent aux cris de : « la bourse ou la vie ! » sans se déconcerter, le marchand répliqua « allons donc, entre loups on ne se mange pas ». Ah ça reprirent les brigands serais-tu quelqu'un des nôtres ? Si fait, suis-nous.

Le marchand les suivit jusqu'à la Roche-Mobile où il vécut la vie mercenaire pendant 10 à 12 jours.

Durant ce temps, les brigands interrogèrent leur nouvel hôte sur la situation pécuniaire de certains fermiers, que ce dernier affirmait connaître. Tu dois, lui avait-on demandé, savoir où il y a un bon coup à faire. Oui avait répondu le marchand, je connais une ferme aux « Poislées », dans laquelle on se peut procurer de l'argent. Sans plus tarder, un rendez-vous fut pris et le marchand de peaux de lapin, se chargea de faciliter les entrées aux brigands en leur ouvrant sur un signal donné et à une heure fixée la porte par laquelle ils devaient passer.

Au moment où ils s'apprétaient à mettre à sac la ferme des « Poislées », la gendarmerie d'Etampes prévenue à l'avance par le marchand de peaux de lapin faisait main-basse sur tous les brigands de la Roche-Mobile.

(*Georges Courty*)

(*Extrait de l'almanach du Réveil d'Etampes*)

## La Roche Mabile

(Par L.R. Vian)

-----

Ce champtier étant bien connu des amateurs de jolies promenades, nous lui consacrerons une notice un peu plus détaillée que les autres.

Quoiqu'il appartienne au territoire de Saint-Chéron, il en est complètement séparé par le chemin de la Pierre à Canon, au-delà duquel il s'étend entre les communes de Souzy et de Breux qui la circonscrivent au levant, au midi et au couchant. Sa contenance est d'un peu plus de six hectares entièrement en bois de nos jours, mais dans le XVI<sup>ème</sup> et le XVII<sup>ème</sup> siècle il se composait principalement de terres labourables.

Sa situation présente tous les caractères d'une anticipation qui aurait été faite par un des seigneurs de Saint-Chéron au préjudice de celui auquel appartenait le bois des Roches, son voisin, vers le couchant, il est même extrêmement vraisemblable que cette anticipation a eu lieu vers la fin du XV<sup>ème</sup> siècle par les commissaires chargés de la confection du terrier de l'amiral de Graville, lesquels ne possédant pas de titres ont consenti une multitude infinie de concessions comprenant des terres en friches et non-valeur, et qui ont été acceptées sans contrôle et avec la confiance qui inspirait naturellement la grande autorité dont jouissait l'amiral.

Nous inclinons d'autant plus vers cette opinion qu'en 1494, nous voyons une transaction faite entre les Dames de Rimoron et Antoine Belle-Mère, par laquelle celui-ci consent à restituer à ces dames une pièce de 16 arpents de bois, taillis et terre, assis au lieudit Roche-Mabile, laquelle nous paraît assez bien représenter notre champtier qui, quoique restitué à son seigneur direct, n'en serait pas moins resté dans la haute justice du seigneur dominant et par conséquent dans le territoire de Saint-Chéron, sur lequel elle s'étendait.

La Roche-Mabile, à laquelle notre champtier doit son nom n'en fait pas partie ; elle est seulement située sur le bord de ses limites au sud-est. Elle se compose d'une seule roche séparée du banc auquel elle appartient par une large fente représentant une sorte de précipice et qu'il faut enjamber pour s'y placer.

Les amateurs d'objets appartenant à la plus haute antiquité seraient d'avis qu'on devrait dire non la Roche-Mabile mais la Roche-Mobile soit parce que la roche est séparée de son banc s'en détache de plus en plus et continuera à s'en isoler jusqu'à ce que, perdant son équilibre, elle se précipite dans la vallée, soit plutôt parce que douée d'une certaine mobilité à l'instar de ce qu'on nomme pierre branlante, elle aurait servi d'autel aux anciens prêtres druides pour les sacrifices et divinations auxquels ils se livraient, sur un point culminant d'où ils pouvaient être vus facilement par un très grand nombre de spectateurs.

Malheureusement cette supposition qui peut séduire en visitant les lieux, est totalement détruite par les titres ; tous, en effet, en commençant par le plus ancien portant la date de 1207, sont unanimes pour le mot Mabile, sans laisser subsister le moindre doute qu'il pourrait se lire Mobile tant les écrivains se sont appliqués à bien former l'A, pour éloigner toute équivoque entre deux lettres si faciles à confondre. Reste à savoir qu'elle est l'origine du mot Mabile employé pour la dénomination de notre roche<sup>(1)</sup>. Sur ce sujet nous devons rappeler que primitivement il s'est établi dans chaque fief un usage particulier pour donner un nom aux champtiers, c'est-à-dire aux différentes parties territoriales qui la composaient. Ainsi à Bâville, le nom était pris sur place sur les lieux mêmes, et l'on a dit : les Rochettes, les Berges, la Mare-des-Saules, etc...

---

<sup>(1)</sup> Une carte postale collée par nous dans un recueil à la commune de Breux et représentant une Roche-Mabile normande porte en haut et à gauche : 82- la Roche-Mabile (orne)-la Butte-Chaumont – Rochers du Saut à la Dame (280m d'altitude) Guillaume Talvas II, ayant tué le père de Mabile d'Alençon, sa femme, celle-ci se réfugie chez le cultivateur Chaumont, Talvas la découvre, l'enchaîne avec Chaumont et les fait précipiter du haut d'un rocher, Mabile seule est tuée, et Chaumont meurt lentement attaché au cadavre de Mabile.

A Saint Evroult au contraire, on a préféré appliquer le nom des propriétaires et dire : la néretterie, la guilloterie, la basinière, etc. Pour indiquer le lieu où se trouvait la maison ou la propriété de Néret, celle de Guillot, celle de Basin etc...

Dans les dépendances du fief de Champtropin, on se trouve précisément le mot qui nous occupe, au nom de chaque objet s'ajoutait celui du propriétaire qui le possédait, de sorte que l'on disait : le bois du Vidame, les bois de la Saussaye, le champ Flan, le champ Gillet pour désigner les propriétés qui appartenaient en effet au vidame, au couvent de la Saussaye-les-Villejuifs à Flan et à Gillet, et c'est assurément dans le même sens que l'on a dit la Roche-Mabile, pour indiquer que cette roche et les bois qui l'entouraient appartenait à Mabile.

Nous devons faire remarquer qu'à coté de notre champtier se trouve le Bois-des-Roches dont la dénomination appartient à un autre usage, parce qu'en effet, ce bois dépendait d'un autre fief.

Nous avons maintenant à rechercher qu'elle est la personne à laquelle notre roche doit son nom.

Le nom de famille Mabile est assez répandu ; il appartient de nos jours à plusieurs personnes habitant Le Val-Saint-Germain et les environs ; dans l'almanach des adresses de Paris, il est attribué à plus de 12 personnes.

Dans les registres de la prévôté et vicomte de Paris, on voit figurer Louis et Jean Mabile comme propriétaires en 1385.

Mais il nous semble que ce n'est point parmi les roturiers que nous devons chercher notre propriétaire, car le bois de la Roche-Mabile nous paraît une propriété de luxe, une propriété seigneuriale par conséquent ; et nous ne croyons avoir des chances de rencontrer notre propriétaire que parmi les nobles qui ont pu habiter ou posséder dans l'une des principales seigneuries de nos environs.

Or, le personnage que nous cherchons nous paraît être Mabile, la première ou la seconde femme de Gui II dit Troussel, seigneur de Montlhéry qui fut sénéchal du roi Philippe 1<sup>er</sup>, accompagna son père à la première croisade, prit une part considérable aux nommés démêlés que la possession du château de Montlhéry occasionna aux rois de France Philippe 1<sup>er</sup> et Louis-le-Gros, son fils.

Le Père Fleureau, dans ses antiquités d'Etampes, indique que Mabile fut la première femme de Guy II et qu'il en eut Elisabeth, qui fut mariée à Philippe de France, fils naturel de Philippe et de Bertrade de Montfort, enlevée à Foulques, dit le Rude.

Le seul trait d'union que nous avons trouvé entre la Comtesse Mabile et notre roche, c'est que la Comtesse vivait à une époque correspondante à la date du plus ancien titre qui fasse mention de notre champtier ; à quoi nous devons ajouter qu'aucun autre document ne nous a fait connaître une autre personne du nom de Mabile qui aurait pu posséder les bois où se trouve notre roche et lui donner son nom.

En résumé, la Roche-Mabile sert de but de promenade aux véritables amateurs de pittoresque. A partir du chemin de la Pierre-à-canon, il existe un sentier qui y conduit, et lorsque, après avoir parcouru des bois fort longs et fort ennuyeux, on arrive à la roche, on jouit tout-à-coup, à l'instar d'une décoration de théâtre, d'une multitude de points de vue des plus variés et des plus curieux : à ses pieds une pente boisée, la petite rivière et les moulins qu'elle fait tourner ; en face les coteaux de la Briche, couronnés par son vieux château ; à droite la vallée de Souzy, à gauche le village et l'église de St Sulpice, un peu plus loin le château de Ségrez, ses buttes et celle de Saint-Yon.

Tous ces objets sont distribués, agencés et ornés de la manière la plus heureuse, beaucoup mieux assurément que ne pourraient le faire, dans un tableau, le paysagiste le plus habile.

*(L.R. Vian)*